

COMMUNE DE WIMMENAU



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 11 décembre 2018

Présents : MM. Mmes : RUCH Marc - DEININGER Yves - HETZEL Valérie - HUCKENDUBLER René - BEYER Nathalie - CLEISS Cornélia - DORSCHNER Adrien - HARRER Rémy – PFISTER Monique - SAND Gilbert - SCHILL Emmanuelle - M. SCHMITT Dominique - STENGER Simone.

Absent excusé : M. TRUNK Claude

Absente non excusée : Mme SCHMITT Dominique.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation compte rendu du 09 novembre 2018
- 2°) Modification Budget Primitif 2018
- 3°) Mise en place de la commission de contrôle – nouveau code électoral
- 4°) Maison 47 rue principale
- 5°) Chaudière Mairie
- 6°) Divers

Décisions prises :

1°) **APPROBATION COMPTE RENDU DU 09 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve le compte rendu de la séance du 09 novembre 2018.

2°) **MODIFICATION BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil Municipal vote une modification du Budget Primitif 2018 de la Commune :

Dépenses de fonctionnement :

C/ 7133-042 : 112 684,92 €
C/ 023 : - 112 684,92 €

Recettes d'investissement :

C/ 3351-040 : 6 189,40 €
C/ 3354-040 : 12 185,62 €
C/ 3355-040 : 94 309,90 €
C/ 021 : - 112 684,92 €

en prévision des écritures de stock du lotissement.

3°) MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTROLE NOUVEAU CODE ELECTORAL

Le Maire informe le Conseil Municipal, que la loi n°2016-1048 du 01/08/2016 rénove les modalités d'inscription sur les listes électorales, que les commissions administratives sont supprimées et des commissions de contrôles doivent être créés et leur explique les modalités prévues au code électoral. Après discussion, la commission est créée comme suit :

MEMBRE	M. / MME	NOM	PRÉNOM
Conseiller municipal N° 1	M.	HARRER	Rémy
Conseiller municipal N° 2	Mme	STENGER	Simone
Conseiller municipal N° 3	M.	SAND	Gilbert
Conseiller municipal N° 4	M.	TRUNK	Claude
Conseiller municipal N° 5	Mme	PFISTER	Monique

4°) MAISON 47 RUE PRINCIPALE

Le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une demande d'achat pour la maison sise 47 rue principale. Après discussion, les Conseillers donnent un avis favorable pour la cession du bien.

Il est décidé de garder une partie du terrain, les frais de géomètre étant à la charge de la commune.

Le prix est fixé à 20.000 € pour la maison et son terrain, résultant du P.V.A. qui sera établi en accord avec le futur acheteur. Le Maire est autorisé à faire les démarches nécessaires.

5°) CHAUDIERE MAIRIE

Le Conseil Municipal est informé de pannes régulières de chauffage et de la nécessité de remplacer le système de chauffage installé à la Mairie et diverses solutions sont discutées. Le Maire est chargé de faire établir des offres, pour différentes variantes de chauffage.

6°) DIVERS

- Le forum intercommunal PLUI du pays de Hanau et du Pays de la Petite-Pierre qui a lieu le jeudi 20 décembre 2019 à DOSSENHEIM S/Zinsel a été rappelé. 5 conseillers se sont inscrits pour y assister
- La réception du nouvel an a été rappelée également.
- La fête de Noël du Périscolaire aura lieu le 17/12 et l'invitation à la réception à la médiathèque le 15/12 a été évoquée
- Le choix du fournisseur des sapins de Noël a été précisé
- Le problème des défections des chiens a été soulevé, un rappel aux habitants va être publié
- Le Maire informe les conseillers sur l'avancement des travaux de la pose de la fibre optique
- Le Maire a relancé la Poste pour la remise en place de la Boîte aux lettres enlevée sur le bâtiment de la gare
- Les conseillers ont pris connaissance de la participation du Crédit Mutuel à la fête de Noël des personnes âgées et une publication sur le site internet de la commune a été validée.

- Une réunion des propriétaires des terrains au « Schoenfeld » où a lieu le concours équestre depuis ces dernières années aura lieu à la mairie le 14 décembre.
- Dans le cadre du projet « trame verte » porté par la Communauté des Communes, le Maire informe les conseillers que 3 arbres sont réservés pour être plantés dans le verger communal.
- Le Maire informe les conseillers que samedi un arbre placé à l'arrière du Presbytère a été coupé et 3 chênes rue Ritti seront encore coupés, par les ETS WOLF de REIPERTSWILLER.
- Les conseillers sont informés qu'à partir de 2019 le Maire n'autorisera plus la pose d'une banderole pour annoncer les fêtes. Les KAKEMONO installés en 2018 devront être utilisés.

Wimmenau, le 14 décembre 2018
Le Maire
Marc RUCH